Vendeville

DEPARTEMENT DU NORD
VDV52_20260929

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV52_20260929-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du mardi **29 septembre 2026**

Président : Ludovic PROISY
Secrétaire de séance : Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 24 septembre 2026 — *Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents au vote : 17
Nombre de procurations : 02

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Christelle **DELEPLACE**
Fabrice **VAN BELLE**
Judith **TERNIER**
Yves **MARTIN**
Isabelle **CANDELIER**
Charline **DECARNIN**
Patricia **WATTELAR**
Charline **BERTHE**
Pascal **CARPENTIER**
Catherine **BRULIN**
Patrick **THIEFFRY**
Olivier **MORVAN**
Séverine **DEPRIECK**
Franck **PERRAULT**
Clémentine **RIOU**
Alexandre **HERLIN**

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV52_20260929

MEL | Plan Local d'Urbanisme PLU3 – Procédure d'évolution du PLU – Liste des demandes proposées par la commune

M. Le Maire EXPLIQUE que le 28 juin 2024, la MEL a approuvé son premier Plan local d'urbanisme couvrant 95 communes : le PLU3.

En décembre dernier, une première série d'évolutions a été approuvée par le Conseil métropolitain, témoignant de l'adaptation continue du PLU aux besoins du territoire. Cette adaptation continue devra se poursuivre dans ce mandat notamment pour intégrer dans le PLU les objectifs de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021, qui fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Ce cap réinterroge les stratégies d'aménagement des territoires pour préserver les terres agricoles naturelles et forestières des effets de l'urbanisation.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV52_20260929-DE

S'est ainsi engagé dans tout le pays un important processus de refonte des documents d'urbanisme. Les Régions ont d'abord eu à réviser leurs Schéma Régionaux d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) entre 2021 et 2024. Puis, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont entamé leur révision afin de se mettre en compatibilité avec les orientations fixées par les SRADDET.

Enfin, les Plans Locaux d'Urbanisme seront révisés pour intégrer les objectifs de la loi Climat Résilience qui auront été déclinés dans les SCoT.

La Région des Hauts-de-France a adopté son SRADDET modifié en novembre 2024. Le Syndicat Mixte du SCoT LILLE METROPOLE a engagé la révision du SCoT par délibération du 26 février 2025, dont la concertation est en cours. La MEL ne pourra engager la révision de son PLU qu'une fois le projet de nouveau SCoT stabilisé, et se dotera ainsi d'un PLU 4 révisé sur la seconde partie du mandat 2026-2032. Au regard de ce calendrier, le Président de la Métropole européenne de Lille a souhaité lancer une procédure d'évolution du PLU3 en cette fin d'année 2026. Ainsi, les équipes municipales peuvent solliciter des ajustements du document, sans devoir attendre la révision générale du document prévue en seconde partie de mandat.

Ces demandes d'ajustement, formulées par délibération des conseils municipaux, doivent s'inscrire dans les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU3, et rejoindre les objectifs de la politique d'aménagement portée par la Métropole.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'examen par la MEL, dans le cadre de sa prochaine procédure d'évolution du PLU, de l'ensemble des demandes exposées ci-dessous.

- Inscrire un **Emplacement Réservé pour les Infrastructures (ERI)** pour la réalisation d'une Installation d'intérêt général concernant les parcelles cadastrées AD135 et AD136, située au 16 rue de Fâches. Cette réservation foncière permettra à la commune de mener à bien la **création d'un futur parking**, afin de répondre aux futurs besoins de stationnement de la commune

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

- Développer les services publics municipaux nécessite de disposer d'une emprise adaptée. Ainsi, il est envisagé d'inscrire un **Emplacement Réservé pour les Infrastructures (ERI) concernant la parcelle cadastrée AC252**, située au 83 rue de Seclin, en vue de la **réalisation d'un projet de bâtiment communal**

SCRUTIN	**POUR : 17**	**CONTRE : 02** *Judith TERNIER* *Jorge CORREIA DOS SANTOS*	**ABSTENTION : 00**

- Faire évoluer la programmation de son territoire pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population. Il est proposé de remplacer le Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) actuellement en vigueur par **une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sur les parcelles cadastrées AB216, AB217, AB219, AB220, AB221, AB222 et AB223, situées rue de Wattignies. Cette OAP aura pour vocation de **développer un programme de logements dédiés aux personnes âgées**. Ce projet d'aménagement sera intimement couplé aux opérations de voirie décrites ci-après afin d'assurer une desserte sécurisée et cohérente du secteur

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

- Sécuriser et optimiser les déplacements sur l'axe de la rue de Seclin qui nécessitent des travaux de requalification de l'espace public. Il est recensé le besoin de créer un **Emplacement Réservé (ER) voirie** pour permettre l'élargissement du carrefour au niveau du calvaire. La commune profitera de cette opération d'aménagement pour **créer un quai de bus en retrait**, afin d'améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et de fluidifier la circulation des véhicules

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV52_20260929-DE

- **Créer un passage piéton sécurisé et le marquage au sol associé** intersection rue de Ferrière rue de Wattignies, afin d'assurer la continuité des cheminements piétons, et de réciproque des usagers de la route et des piétons, et de garantir une accessibilité conforme à la réglementation en vigueur pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- **Requalifier et embellir les principales entrées du village**, et notamment les axes provenant de Templemars, de Lesquin et de la rue d'Avelin. Actuellement, ces secteurs présentent une qualité paysagère et esthétique dégradée, offrant une transition brute et peu qualitative entre les espaces routiers et l'espace urbain de Vendeville

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- Engager la requalification d'un espace central grâce à **la rétrocession en cours du parvis de la mairie dans le domaine Métropolitain**. Aujourd'hui, ce secteur présente une prédominance de surfaces minéralisées et manque d'attractivité paysagère. La commune souhaite transformer ce parvis en un véritable espace de détente et de rencontre au service des habitants. Le projet visera à créer un parvis arboré et accueillant, et à renforcer significativement la biodiversité en intégrant des surfaces végétalisées de qualité. L'objectif est de faire de ce parvis un véritable îlot de fraîcheur et un point de repère paysager dans le cœur de Vendeville, tout en améliorant l'accessibilité et le confort des cheminements pour l'ensemble des usagers

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- **Sécuriser et équiper l'arrêt de bus situé rue de Seclin, à l'angle de la rue du Fort pour** améliorer le confort des usagers et les transports en commun. Actuellement dépourvu d'équipements adaptés, ce point d'arrêt ne garantit pas des conditions d'attente optimales pour les voyageurs, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors. La commune souhaite y implanter un abribus et améliorer la sécurité de la zone afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers. L'objectif est de rendre cet espace plus accueillant et fonctionnel, en intégrant des aménagements de voirie complémentaires et un mobilier urbain esthétique et de qualité

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- Développer les mobilités actives et sécuriser les déplacements cyclables de ses habitants. À ce titre, il apparaît nécessaire de **créer une piste cyclable permettant de rejoindre la piste cyclable Périseaux.** Le tracé de cet aménagement devra impérativement éviter la rue de Seclin et la rue de Fâches, dont la configuration et la circulation ne garantissent pas un niveau de sécurité suffisant pour les cyclistes. Cette nouvelle liaison contribuera à mailler le réseau cyclable local et à offrir un itinéraire sécurisé alternatif à la voiture individuelle

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- Garantir une disponibilité de stationnement permanente pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à proximité des lieux de vie, il est proposé de **créer une place de stationnement réservée à cet effet rue du Cimetière, ainsi qu'une seconde place rue des Lauriers**. Ces aménagements répondent aux obligations d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- **Créer une place de parking et une aire de livraison sur le parking de l'église**, afin d'améliorer le confort des usagers et de fluidifier les opérations de livraison, tout en maîtrisant l'occupation de l'espace public

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

- Sécuriser et pérenniser les abords de l'école. Actuellement, le chemin d'accès est constitué de sable de Marquise, un revêtement qui présente des limites en termes d'accessibilité, d'entretien

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260929-VDV52_20260929-DE

et de confort d'usage, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Il est donc proposé de **rénover ce cheminement en remplaçant le** sable par un revêtement bétonné. Cette requalification s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation des abords scolaires et d'amélioration des cheminements piétonniers

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

- **Requalifier la chaussée rue d'Avelin pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers**, en créant un revêtement en enrobés le long de cette voie afin d'offrir une infrastructure routière pérenne et adaptée au trafic et optimiser l'organisation du stationnement sur ce secteur en créant de nouvelles places rue d'Avelin, dédiées à la fois aux véhicules légers et aux poids lourds. Ces aménagements permettront de mieux structurer l'occupation de l'espace public, de désengorger la voirie et de répondre aux besoins spécifiques des différents usagers et riverains. L'occupation de l'espace public, de désengorger la voirie et de répondre aux besoins spécifiques des différents usagers et riverains.

SCRUTIN	**POUR : 19**	**CONTRE : 00**	**ABSTENTION : 00**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE SOLLICITER** l'examen par la MEL, dans le cadre de sa prochaine procédure d'évolution du PLU, de l'ensemble des demandes ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Chanine DECARNIN

Le Maire

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Ludovic PROISY